



Vidéo surveillance

Par Mat6974

Bonjour à tous,

Je voulais juste savoir si il était possible d'obtenir avec un huissier de justice, les images de vidéo surveillance après 5 mois ? J'imagine que j'ai peu de chance mais mon ancien employeur prétent que je n'ai pas travail un jour et j'aimerais le prouver. J'ai des SMS, des mails et des photos sur mon lieu de travail avec les donner GPS de mon iPhone mais je ne sais pas si cela sera suffisant. Mes anciens collègues on peut de témoigner pour ne pas se mettre le patron à dos, ce que je peux comprendre. Merci d'avance, bien à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous étiez sur le site de votre employeur ? Il n'y a pas de système de badge à l'entrée et à la sortie ?

L'huissier peut certifier les SMS, les mails et la localisation.

Mais n'y a-t-il aucune autre trace de votre travail ce jour-là ? Des documents datés et signés ? Des colis envoyés ? Des recommandés reçus ?

La video surveillance est limitée à 1 mois... donc 5 mois : oubliez !